

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt et unième jour du mois de novembre en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
  Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
  Jean Lafleur  
  Berchmans Dancause  
  Michel Routhier  
  Jean-Pierre Ducruc  
  Gratien Tardif  
  Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 0 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Abolition du poste salarié à temps partiel de 32 heures
- 3) Voirie
  - Réfection du mur de soutien de la rue du Bateau
  - Plans et devis - Acceptation

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

#### 390-2011                   **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

#### 391-2011                   **ABOLITION DU POSTE SALARIÉ À TEMPS PARTIEL DE 32 HEURES**

**ATTENDU QU'**une entente de départ du titulaire du poste de 32 heures à temps partiel à l'aréna est intervenue entre les parties le 02 novembre 2011;

**ATTENDU QU'**il est prévu que l'Employeur peut se réserver le droit de modifier ce poste ou de l'abolir selon l'article 15.01 de la convention collective en vigueur;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de restructuration du travail et des effectifs, le poste de salarié à temps partiel de 32 heures n'est plus requis et par conséquent est aboli;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'abolir le poste de salarié à temps partiel de 32 heures à compter des présentes.

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011**

**VOIRIE**

**RÉFECTION DU MUR DE SOUTIEN DE LA RUE DU BATEAU**

392-2011

**PLANS ET DEVIS - ACCEPTATION**

**ATTENDU** les deux soumissions reçues de PGA Experts :

- |            |              |
|------------|--------------|
| ➤ Option 1 | 78 362,17 \$ |
| ➤ Option 2 | 32 628,23 \$ |

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de refuser les plans et devis concernant le projet de réfection du mur de soutien de la rue du Bateau et de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

393-2011

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 50 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.